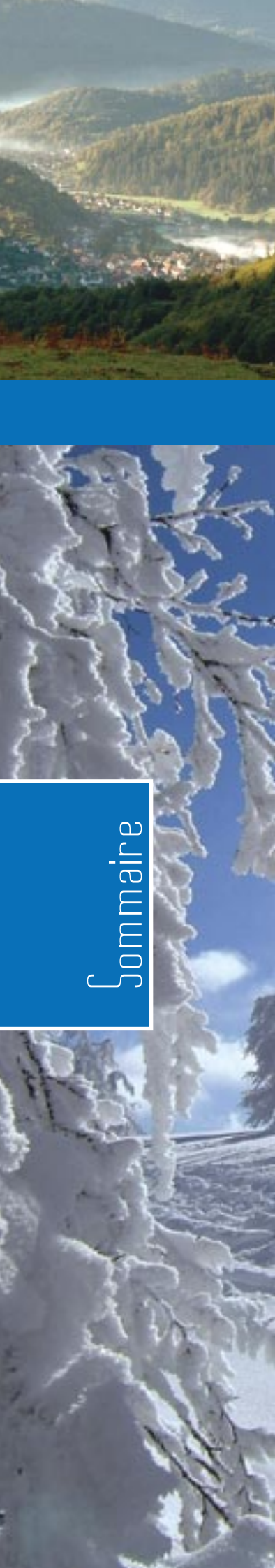




Oderen

Bulletin
d'information
communale
Mars 2009
n° 81



Sommaire

Le Mot du Maire.....	pages 1 à 5
Le Conseil Municipal en bref.....	pages 6 à 9
Construction□	page 10
Voiture à vendre	pages 11 et 12
Tempêtes□	page 12
La production de chaleur en Alsace.....	page 13
Les conditions d'utilisation de l'eau de pluie	page 13
Déclaration en mairie des forages d'eau.....	page 14
Défibrillation□	page 15
Le repas des aînés.....	page 16
Soirée conférence.....	page 16
La pétanque sur un terrain en pente	page 17
Histoire de tablier	page 17
Skat ou tarot ?	page 18
Historique de la chapelle Notre-Dame du Bon Secours	page 18
Amicale des donneurs de sang Oderen - Fellingering.....	page 19
Odr'anim□	page 19
AAPPMA.....□	page 20
Sapeurs pompiers.....	pages 21 et 22
L'artisanat.....	pages 23 à 25
Collecte des déchets	page 26
Etat civil 2008 □	page 27
Calendrier des manifestations 2009.....	pages 28 et 29
Permanences des soins - mode d'emploi.....	page 30
Permanences des pharmacies	pages 31 - 32 et 3 ^e de couverture

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2009

Directeur de la publication : M. Allonas, Maire - Responsable : Eliane Wyss, Adjointe

Tirage de ce numéro : 650 exemplaires

Impression **Délic** Graphique - Saint-Nabord 



Nouvel An 2009

(Discours prononcé lors de la réception de nouvel an le 10 janvier 2009)

Bienvenue à Tous et plus particulièrement à

Madame et Messieurs les Adjointes,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Monsieur l'Adjoint Honoraire,

Mesdames et Messieurs le personnel municipal,

Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers,

Mesdames et Messieurs les enseignants,

Madame et Messieurs les représentants des associations Oderinoises,

Monsieur Jean-Marie ANDRÉ, président de l'association des donateurs de Sang de Felling et Oderen,

Monsieur Claude WALTENSPIEL, président de l'Union des Invalides et Anciens Combattants d'Alsace et Lorraine,

Monsieur MEHR, représentant les Brigades Vertes,

Monsieur André SCHLUSSEL, gestionnaire ONF de notre Forêt,

Messieurs les adjudicataires de Chasse,

Madame REISSER, directrice de l'Hôpital Saint-Vincent,

Madame ALLONAS, gérante de la Résidence Saint-Nicolas,

Mesdames et Messieurs les agriculteurs, commerçants, restaurateurs, professions libérales et industriels,

Messieurs les représentants de la presse,

Chers amis bénévoles,

M^{lles} et Messieurs les jeunes conseillers,

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs personnalités se sont excusées, je ne les citerai pas excepté Monsieur Pierre EGLER, Maire Honoraire, qui vient de subir une petite intervention chirurgicale ; nous lui adressons tous nos vœux pour un prompt rétablissement.

Conseil Municipal des Jeunes : à l'initiative d'Armand Weiss, un Conseil Municipal des jeunes est en place depuis le 5 décembre (date des élections). Nous leur adressons toutes nos félicitations et les encourageons à réfléchir à nous proposer des actions à entreprendre tant pour l'environnement, les jeunes et moins jeunes, pour améliorer le quotidien.

Démographie : ODEREN compte 1337 habitants (recensement 2007) soit + 5 habitants, ce qui correspond à une augmentation de 0,037 % !! C'est un chiffre positif mais qui reste tout de même faible par rapport aux différents permis de construire déposés depuis 1999 date du précédent recensement ; ce qui revient à répéter et affirmer : nous devons soutenir une politique de développement mesurée de notre village, tout en préservant l'espace nécessaire à nos agriculteurs et l'aspect «village de montagne» .

La création d'une zone «Artisanale» ne serait pas un luxe et permettrait de générer, à terme, de nouveaux revenus (taxes professionnelles) de manière à nous donner plus de moyens en termes de «services à la population».

Economie, la spirale infernale :

Après les crises industrielles locales – EUROBLOCK, SAIC-DMC et HYDRA, générant plus de 180 licenciements sur les sites avec des conséquences sur

Le Mot du Maire

Le Mot du Maire



l'ensemble du canton, il ne manquait plus que les répercussions économiques liées à la crise mondiale. Notre très chère Europe se voit touchée de plein fouet, et plus particulièrement certaines banques européennes qui ont « mouillé » dans le spéculatif.

La France essaie de résister tant bien que mal, et malgré la confiance affichée de notre gouvernement dans le système bancaire français, la crise s'installe, pour preuve le chômage technique dans l'industrie automobile, la baisse d'activité dans le bâtiment, etc.

La Chine, le Japon et maintenant l'Inde subissent, eux aussi, la crise avec des ralentissements de développement économique sans précédent.

Les économistes annoncent une récession... quelles en seront les suites ? Moins de prêts pour investir, crise de confiance, attentisme et au final une inéluctable baisse de production de nos produits, baisse de nos exportations, avec pour conséquence, baisse du pouvoir d'achat, moins de consommation, moins de travail, donc plus de chômage.

Nous constatons avec tristesse qu'une grande précarité s'installe dans notre pays, dans nos villages ; « l'aide sociale » ne pourra suivre un tel rythme et le point de rupture risque d'être atteint. Autre constat : la détérioration de la situation budgétaire du pays avec un déficit de 3,9 % du PIB (limité à 3 % par les accords de Maastricht) ; une dette publique de 69 % du PIB !

Ajoutez-y le vieillissement de la population qui générera des dépenses supplémentaires liées à la santé et aux retraites, et nous doublerons notre dette publique, ce qui pourrait mettre à mal la solvabilité du pays.

J'ose espérer me tromper, quoi qu'il en soit les temps prochains seront très difficiles et nous ne pourrions que nous serrer les coudes et garder confiance pour un avenir plus favorable économiquement.

Notre espoir, localement, repose en partie sur la pépinière d'entreprises à Wesserling, où plus de 200 emplois viennent d'être créés, souhaitons une pérennisation et un développement soutenu.

La zone industrielle de Cernay – Vieux Thann se porte bien et reste un bassin d'emploi intéressant pour nos actifs.

Deux nouveaux supermarchés verront le jour cette année mais attention à nos petits commerces de proximité... c'est vous qui pouvez les sauver.

L'aménagement de notre chère RN 66 reste toujours en suspens – encore un recours (de riverains) qui fait « durer le plaisir ».

Réalizations 2008 et projets 2009 :

Le plupart des chantiers (engagés par l'ancienne équipe) ont été réalisés ou sont en voie d'achèvement. Un rappel des principaux travaux :

➤ **Réhabilitation et agrandissement de la salle socio-éducative** (cercle Ste Marie)

Après bien des péripéties, le chantier touche à sa fin ; l'inauguration est programmée le 9 mai 2009.

➤ **Construction d'une chaufferie bois**

Elle est opérationnelle depuis le 3 septembre ; après quelques ajustements de mise en route, nous devrions l'inaugurer officiellement le 9 mai.

Nous vivons actuellement un hiver (un vrai) long et rigoureux et les comparatifs en dépenses d'énergie seront difficiles, mais dès à présent, on peut dire que le pari est gagné.

Nous devons réfléchir sur la création d'un hall de stockage des plaquettes de bois afin de rentabiliser la filière locale.

➤ **Véhicule pompier** : il est arrivé et opérationnel ; nos pompiers en sont fiers ! Pour permettre l'accès au garage du nouveau véhicule, il a fallu agrandir une porte ; le solde du coût des travaux (après subvention) a été financé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

➤ **Aménagement d'un commerce multiservices « les Cascades »**

L'ancien bureau de Poste a donné naissance à un commerce « bar presse » et relais Poste. Nous souhaitons à Monsieur HAZET pleine réussite. Par ailleurs un ravalement de façade donnera un nouveau cachet à ce bâtiment au centre de notre village.



La Poste ne procédant plus qu'à un relevé du courrier à 9 h le matin, vous pouvez déposer votre courrier ou colis jusqu'à 12 h au relais poste.

➤ **Aménagement de la cour du tissage**

Réalisé pour partie en régie et par l'Association «patrimoine et emploi» ainsi qu'avec le concours de l'entreprise Fritz-Golly, cette place est maintenant achevée et donne une touche finale à ce petit quartier.

➤ **Un traitement curatif de la charpente** de l'église a été réalisé.

➤ **Travaux de gravillonnage**

Des travaux de gravillonnage ont été réalisés dans la montée de la rue «Bel Air» ainsi que dans la montée menant au Alscher.

➤ **Fleurissement**

«L'arbre à fleurs» gracieusement offert par l'entreprise «RELLY» a fait l'objet de nombreux compliments et prises de photos par les vacanciers. Encore merci pour ce geste en faveur du fleurissement de notre charmant village.

➤ **Environnement**

Sentier des tilleuls : il ne reste plus que le barbecue à mettre en place et terminer la signalétique – (une matinée « inaugurale » sera organisée avant l'été avec l'ensemble des personnes ayant contribué à sa réalisation).

Plantation des noyers (Club Vosgien et collégiens) : 11 noyers seront plantés au Daschlé et Hensbach ce printemps car l'opération a dû être reportée en raison des conditions hivernales précoces.

Allée des châtaigniers, suite du sentier des tilleuls vers le Hensbach : cette allée, du Hintergott vers le Hensbach, sera aménagée et une signalétique sera mise en place.

Etang des gentianes : cet étang loué par l'équipe de Pierre Henry a retrouvé une nouvelle jeunesse. Il est fort agréable de s'y promener et de profiter d'un cadre tranquille et bucolique.

➤ **Réhabilitation Hôpital Saint-Vincent**

Les travaux de réhabilitation du bâtiment « les Cascades » sont engagés, ils permettront à notre Hôpital – Maison de retraite médicalisée de maintenir une activité soutenue répondant à une demande locale, sans pour autant oublier qu'il est un des principaux employeurs de la haute vallée.

L'unité Alzheimer sera opérationnelle ce printemps, elle répond aussi à un besoin lié à une maladie de plus en plus présente dans nos familles.

Le Café des aidants fonctionne bien et apporte soutien aux membres des familles ayant un malade atteint de la maladie d'Alzheimer.

Un accueil de jour pour les malades « Alzheimer » géré par l'APA (Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées) est en place depuis l'été 2008 dans les locaux « les Gentianes » de l'Hôpital Saint-Vincent.

Toutes ces activités reflètent le dynamisme de l'équipe dirigée par Christine Reisser.

➤ **Markstein** – d'importants travaux d'investissement ont été engagés par le Syndicat Mixte Markstein Grand Ballon :

finalisation des téléskis de la piste La Fédérale, une convention de programmation d'investissements et d'études est en attente ; après résultat de l'étude économique et de conception urbanistique et paysagère, nous pourrons nous orienter vers :





- un projet de création d'une nouvelle maison d'accueil,
- la réhabilitation de la STEP (Station de Traitement des Eaux Polluées),
- la création d'une retenue d'eau pour la neige de culture,
- le télésiège... peut-être dans deux ans (nouvelle convention de programmation pluriannuelle avec le Conseil Général).

A côté de cela, nous avons toujours notre « friche touristique » Touristra.

- **Forêt**, bilan de l'année : notre budget forêt est tout juste positif. 2009 s'annonce encore plus difficile vu la crise de l'immobilier ; nous espérons, avec André Schlusel, sortir notre épingle du jeu sans trop de casse (financière).

La sortie en forêt en septembre 2008 a permis aux nouveaux conseillers de découvrir notre forêt ; celle-ci souffre d'importants dégâts de gibier, se traduisant par de nombreux écorçages et abrouissements.

Une pression sur le gibier sera entreprise en étroite relation avec nos chasseurs de manière à réduire ces dégâts.

La tempête du 26 décembre 2008 a mis à terre 2 ha d'épicéa dans la parcelle 45 ; seule consolation : ce coup de vent aurait pu passer par la partie urbaine du village...



- **Urbanisme** : Après l'enquête publique sur le projet de remembrement de l'AFUA des Durrenbachmatten, (Association Foncière Urbaine Autorisée), les travaux de viabilité pourraient débuter d'ici la fin de l'année.

Débuts de travaux sur l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme), SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), PLH (Programme Local de l'Habitat) - (Com Com et Pays). Ces travaux seront l'occasion de réfléchir sur l'avenir de nos villages - Il nous faut préserver l'environnement, l'activité de nos agriculteurs, l'activité de nos entreprises et commerces, tout en garantissant un développement raisonné et maîtrisé de l'habitat. (6 logements par an pour maintenir la population).

Durée de l'étude : environ 3 ans.

- **Aérotec** : Le site de l'Aérotec a changé de propriétaire. Le restaurant « le Wagga » tenu par Laure Sifferlen est ouvert depuis l'été dernier. Dès ce printemps le Camping sera opérationnel et permettra aux adeptes du vol libre de séjourner sur place.
- **Artisanat** : deux nouvelles créations à Oderen : APIS (alarmes et télégestion) et Elixir (Institut de beauté). Nous leur souhaitons une pleine réussite.
- **Commerces** : le fond de commerce du Petit Chamois au Markstein a été acheté par un autre commerçant..., mais celui-ci tarde à le ré-ouvrir... ceci se traduit par des pertes de revenus pour la Commune et nuit à l'image du Markstein.
- **Service à la population** : depuis deux ans, nous avons, avec la Commune de Kruth, opté pour le service « Périscolaire ». L'association Familiale de la Vallée qui gère ce service est en liquidation judiciaire suite à une gestion hasardeuse. Avec la Communauté de Communes qui assure la gestion de l'ensemble des sites (Moosch, Saint-Amarin, Storckensohn et Kruth) nous avons repris la suite de ce service. Il s'avère que les frais de gestion étaient sous-estimés. Le Conseil Municipal s'est engagé à terminer l'année scolaire en cours ; nous aurons à nous prononcer cet été sur la pérennisation de ce service à la population.
- **Odr'Anim** : Projet de jumelage avec Nuailly d'Aunis





Projets suivant les moyens :

- Eclairage public (Grand'Rue), et voirie (rue des cascades et allée des tilleuls),
- Ravalement de façades de la Mairie Ecole,
- Mise en conformité électrique des bâtiments communaux (en fonction des priorités),
- Accessibilité au PMR (Personnes à mobilité réduite) et Handicapés,
- Embellissement du village à Noël.

Politique budgétaire : réduire l'endettement, poursuivre les travaux indispensables, en limitant l'augmentation de la fiscalité locale en ces moments difficiles pour bon nombre de foyers. En 2009, il nous faudra afficher résolument un état d'esprit optimiste et positiver dans nos actions de tous les jours.

Je remercie sincèrement le personnel, tous les bénévoles, ainsi que les associations pour leur participation active au dynamisme de notre commune. J'adresse également un remerciement tout particulier aux sapeurs-pompiers pour leur dévouement au service de nos concitoyens.

A vous toutes et tous, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, santé et prospérité à tous.

Soyons disponibles, plus ouverts, pour donner autour de nous plus d'amour, plus de beauté, plus de pardon, plus de tolérance, plus de paix, plus de chaleur humaine.

Votre Maire

Francis ALLONAS

brèves

BIEN VIVRE A ODEREN

La qualité de vie à Oderen est au centre des préoccupations de la municipalité.

Vous aussi vous pouvez y contribuer en respectant quelques règles élémentaires :

NOS AMIS LES CHIENS

Divagation : les propriétaires de chiens sont tous persuadés que le leur n'est pas dangereux et qu'il ne mord pas. Mais le chien lui, ne le sait pas, et il lui arrive de mordre. Il est donc conseillé de ne pas laisser divaguer son chien. Le propriétaire est toujours juridiquement responsable des conséquences quelles qu'elles soient.

HALTE AU BRUIT

Le bruit est un fléau des temps modernes. Effectuez vos travaux de telle manière à en limiter l'impact sur le voisinage.

L'utilisation des tondeuses à gazon, nettoyeurs à haute pression ou autres engins motorisés de jardinage et d'entretien d'espaces verts, dans et à proximité des zones d'habitation, est strictement interdite les dimanches et jours fériés. En semaine, l'utilisation de ces machines est interdite tous les jours de 20 h à 7 h et entre 12 h et 13 h 30.

Votre voisin apprécie également de pouvoir déjeuner et dîner dans le calme !

EVITONS LA FUMEE

Si la fumée du barbecue est plutôt sympathique, celle des autres feux de branchages, ou pire, d'herbes fraîchement coupées, l'est beaucoup moins. Tout feu est strictement interdit.

Ces quelques règles sont à suivre pour respecter notre environnement et nos voisins. Soyez en certains, ils vous en seront reconnaissants.

Les infractions aux dispositions des arrêtés préfectoraux et municipaux concernant la fumée et le bruit seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis à des fins de poursuite.

NETTOYAGE DES TROTTOIRS

Pour la propreté du village, pensez à balayer le trottoir le long de votre propriété.

Séance du 2 octobre 2008

Le Conseil Municipal,

- décide d'approuver le rapport d'activités annuel 2007 de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin. Ce rapport sur les actions relevant de la sphère de compétence intercommunale est disponible en mairie : tourisme et communication, services à la population, ordures ménagères, environnement et patrimoine, finances et administration générale, forêt, agriculture et paysages, économie, équipements sports et loisirs, eau et assainissement, aménagement du territoire.
- décide de fixer divers tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2009, à savoir :
 - Cartes de bois : 20 € pour 2 ans
 - Bois d'affouage : 165 € les 4 stères pour la 1^{ère} corde
180 € les 4 stères pour la corde suivante
 - Concession de sources : 50 € tous les 2 ans
 - Terrains partagés : 15,24 € pour 2 ans
 - Cimetière :
 - ▮ concession de cimetière, tombe simple, 15 ans : 60 €
 - ▮ concession de cimetière, tombe simple, 30 ans : 109 €
 - ▮ concession de cimetière, tombe double, 15 ans : 120 €
 - ▮ concession de cimetière, tombe double, 30 ans : 218 €
 - ▮ espace cinéraire, durée de concession 15 ans : 80 €
 - ▮ espace cinéraire, durée de concession 30 ans : 150 €
 - ▮ l'utilisation du jardin du souvenir est gratuite.
- décide d'appliquer sur le territoire de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2009, la taxe locale sur la publicité extérieure, en substitution à la taxe sur les emplacements publicitaires fixes perçue jusqu'en 2008. Le tarif est fixé à 15 €/m², en vertu du tarif de droit commun déterminé par la loi n° 2008-776 en date du 04 août 2008 dite loi de modernisation de l'économie.
- autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin la convention constitutive du groupement de commandes de papier. Ce groupement de commande au niveau intercommunal a pour intérêt de permettre de négocier des prix à moindre coût et concerne la fourniture du papier vierge tous formats, blanc et couleur.
- décide qu'en raison des problèmes de niveaux de voirie, des travaux conséquents d'écoulement des eaux pluviales Chemin des Cascades devront être entrepris dès 2009 afin d'éviter les inondations lors des fortes chutes de pluies. Un maître d'œuvre sera missionné pour la réalisation de l'étude et du programme des travaux.

Séance du 6 novembre 2008

Le Conseil Municipal,

- décide, par 14 voix pour et 1 voix contre, d'attribuer une subvention d'un montant de 60 € à l'association Markstein Airways dans le cadre des jeunes parapentistes.
- émet un avis favorable à la nomination de M. Maurice HEINRICH en tant que garde-chasse du lot de chasse communal n° 1 à Oderen.
- demande instamment à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, en raison de l'ampleur considérable des dégâts de gibier dans la forêt d'Oderen, d'augmenter à titre exceptionnel pendant une durée de deux ans, le nombre de bracelets attribués concernant les lots de chasse d'Oderen de la manière suivante :
 - ▮ lot n° 1 : 20 biches et 20 faons avec un minimum de 30 sur les biches et faons réunis, soit une augmentation de 6 unités pour les biches et 6 également pour les faons ;
 - ▮ lot n° 1 : cerf C3 : augmentation de une unité ;
 - ▮ lot n° 1 : cerf C2 : augmentation de une unité ;
 - ▮ lot n° 2 : augmentation de 2 unités pour les biches, et de 2 unités pour les faons ;
 - ▮ lot n° 2 : cerf C3 : augmentation de une unité ;
 - ▮ lot n° 2 : cerf C1 : augmentation de une unité.

- décide de fixer pour l'année 2008 écoulée la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication comme suit :
 - 33,02 € par kilomètre et par artère en souterrain,
 - 44,03 € par kilomètre et par artère en aérien,
 - 22,02 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

- décide de définir comme suit le barème des prestations concernant les frais de secours du domaine skiable du Markstein pour la saison 2008-2009 :
 - ▮ soin au poste de secours et sur le front des pistes 38 €
 - ▮ évacuation hors pistes sécurisées 360 €
 - ▮ évacuation sur le domaine sécurisé des pistes de ski 200 €
 - ▮ frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les pisteurs secouristes frais réels.

Les tarifs concernant les frais de recherche supérieurs à 1 heure ou autres frais de recherche sont fixés comme suit :

- ▮ coût horaire pisteur secouriste 36 €
- ▮ coût horaire engin de damage 145 €
- ▮ coût horaire scooter ou quad 22 €
- ▮ coût horaire véhicule 4 X 4 23 €

Ces tarifs s'appliquent pour les frais de secours hors piste situés dans des secteurs éloignés, caravanes de secours, recherches de nuit, etc.

- décide de fixer les dates des séances ordinaires du Conseil Municipal en 2009 les jeudis suivants : 15 janvier, 19 février, 19 mars, 26 mars (budget), 30 avril, 04 juin, 09 juillet, 03 septembre, 08 octobre, 12 novembre, 10 décembre, 14 janvier 2010 (prévisionnel).
- Monsieur le Maire propose que les convocations du Conseil Municipal soient adressées par courriel aux membres de l'assemblée communale. Les élus municipaux sont favorables à cette proposition sous réserve que le projet de procès-verbal de la précédente séance, pièce jointe à la convocation, reste transmis par courrier postal.
- dans le cadre du projet de l'Etat concernant la réforme de l'ONF, le Conseil Municipal demande avec la plus extrême fermeté que soit maintenue une organisation reposant à la base sur des forestiers de terrain assurant dans les Unités Territoriales (U.T.) et tout au long de l'année une présence auprès des élus pour conduire les interventions forestières. Le réseau technique de terrain qui maille le territoire géographique doit absolument être maintenu, appuyé sur la compétence des UT. Ce maillage de gestion doit rester implanté toujours au plus près des forêts en particulier grâce aux triages, l'objectif essentiel étant de pouvoir rester en permanence vigilant sur les intérêts fondamentaux des communes forestières, qui font vivre le bois et ceux qui en travaillent, de la plantation initiale à l'exploitation finale.
- décide de réhabiliter le local communal de stockage contigu à la chaufferie-bois (isolation, chauffage, sol, plafond, aménagement intérieur). Ces travaux seront effectués en régie directe.
- demande que soit rétabli sans délai la mise en place d'une levée du courrier aux environs de 15 h 30 l'après-midi. Un courrier officiel a également été adressé aux différents parlementaires, à l'Association des Maires, et à la presse, afin de dénoncer la fuite en avant des services publics et en particulier celui de La Poste qui a pour mission d'assurer un service équitable autant pour le citoyen que pour l'habitant rural, le rôle d'un service public n'étant pas d'être guidé par le profit du capital, sauf à perdre totalement sa raison d'être. La Poste, en restreignant la qualité de son service public, ne fait que contribuer à sa propre mort. Nous osons espérer que le bon sens prévaudra et qu'à l'avenir il soit fait preuve d'une meilleure concertation. Nous attendons une réponse sérieuse et la prise en compte réelle des intérêts et des enjeux locaux concernant nos concitoyens. Ce n'est pas en agissant comme cela vient d'être le cas que La Poste gagnera la confiance dont elle s'autoproclame bénéficiaire auprès des populations et leurs élus.
- émet un avis favorable à l'installation d'un dispositif indicateur de vitesse,



Le Conseil Municipal



Le Conseil Municipal

qui pourrait être mis en place aux deux entrées de la commune le cas échéant, sous réserve des possibilités financières de notre Collectivité.

- approuve le projet de restructuration du site Internet d'Oderen, qui doit être remodelé afin de le rendre plus attractif, plus riche et accessible en ce sens qu'il doit permettre au plus simple utilisateur local ou touriste comme au chercheur chevronné d'y trouver efficacement et clairement l'information souhaitée. Il sera réorganisé avec une nouvelle présentation et des nouvelles rubriques, ainsi que de nouveaux services. L'échéancier de réalisation prévoit une mise en service effective opérationnelle pour le début du mois d'avril 2009.

Séance du 11 décembre 2008

Le Conseil Municipal,

- afin de moderniser et faire évoluer le système informatique de gestion des données communales vers les techniques modernes et notamment à terme la dématérialisation, approuve la mise en place des nouveaux logiciels e-magnus (finances, comptabilité, état-civil) et cartographie cadastrale, pour un montant de 2 806,11 € HT.
- décide d'adopter le Règlement Intérieur du Conseil Municipal. Ce Règlement est une obligation légale dans toutes les communes d'Alsace-Moselle, soumises au droit local.
- décide d'acquérir une armoire forte en 2009 (armoire forte ignifuge, protection contre vol et inondation), pour la conservation et la protection des documents d'état-civil notamment. Les protections extérieures et intérieures contre le feu et la chaleur sont garanties pour une durée de 14 heures. Le montant de l'investissement prévu s'élève à 5 400 € HT.
- approuve l'état d'assiette des coupes 2010 de l'O.N.F. fixant la liste des parcelles devant être martelées au cours de l'année 2009.
- estime qu'il serait judicieux que la Commune envisage une amélioration dans ses illuminations de Noël, le cas échéant au travers d'un programme pluriannuel d'embellissement.
- accepte de prendre en charge les frais de l'activité du service périscolaire pendant la période transitoire de janvier 2009 suite à la liquidation judiciaire de l'association familiale du canton de Saint-Amarin. En effet, l'association familiale a répondu à un besoin de la population dans le cadre de l'organisation du service périscolaire, les Collectivités Territoriales ont soutenu l'organisation et la mise en œuvre de ce service, demandé par les familles du canton ; il n'est donc plus envisageable de supprimer ce service, qui répond aux attentes des enfants et de leurs parents, mais les limites de bonne gestion à ne pas dépasser imposent de mieux encadrer la gestion de ce service afin d'éviter toute dérive et de maintenir ce service à l'enfance dans le cadre d'une future compétence de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin.
- sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin la distraction du régime forestier de la parcelle cadastrale Section 25 n° 13 au lieu-dit Bittelmatten à Kruth (propriété de Oderen) pour la totalité de sa superficie, à savoir 48 ares, classée en zone NDc du P.O.S., et propose à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier à la partie de parcelle cadastrale Section 11 n° 236 (lieu-dit Uhufels) pour une surface de 58 ares, classée en zone NDc au P.O.S.
- décide de maintenir à 16 € la valeur des bons d'achat de Noël remis aux personnes âgées à l'occasion de la fête annuelle des Aînés de la commune, lorsque les personnes invitées ne peuvent être présentes à la fête organisée en leur honneur.

Séance du 10 janvier 2009

Cette séance extraordinaire du Conseil, convoquée en raison d'un délai impératif à respecter au niveau de toutes les communes du canton concernées par la poursuite des activités périscolaires, a été exclusivement consacrée à la validation du transfert de compétence à la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin concernant la gestion du service périscolaire suite à la liquidation judiciaire de l'association familiale du canton de Saint-Amarin.

Séance du 15 janvier 2009

Le Conseil Municipal,

- décide de nommer monsieur Daniel WYSS comme représentant de la Commune au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (C.I.A.P.H.).
- décide d'autoriser la venue une fois par semaine, les mardis, d'un nouveau commerçant ambulant de pizzas, sur la place de la salle de musique.

- décide d'émettre un avis favorable à la proposition de fixation du nouveau taux des vacations funéraires à Oderen au montant de 20 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer avec les sociétés Magnus et Berger-Levrault les différents contrats et avenants concernant l'utilisation des logiciels Magnus dans le cadre du changement de statut engagé par ces sociétés et des contrats souscrits par la Commune (logiciels magnus, e-magnus, cartographie cimetière, contrat de licence, e-magnus gestion financière, suivi de progiciels, assistance directe...).
- décide d'engager les travaux nécessaires de mise en conformité dans ses bâtiments afin de répondre aux plus récentes normes de sécurité entrées en vigueur.
- décide, dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien des bâtiments publics, de réaliser en 2009 le ravalement de la mairie-école ; les premières propositions font apparaître un montant prévisionnel de 40 000 € (stores non-inclus). D'autres offres de prix sont encore attendues avant la signature de la commande définitive.
- décide d'accepter le programme des travaux patrimoniaux ainsi que l'état prévisionnel des coupes 2009 de l'Office National des Forêts dans la forêt communale d'Oderen soumise au régime forestier et dont la gestion est confiée à l'O.N.F.
- prend note du nouveau recensement de la population d'Oderen publié par l'INSEE : à Oderen, l'enquête de recensement a été réalisée en 2007, cependant, afin d'assurer l'égalité de traitement des communes françaises, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date, celle du milieu de la période 2004-2008, soit le 1^{er} janvier 2006. C'est donc ce chiffre qui sera celui de la population légale au 1^{er} janvier 2009, et sera réactualisé tous les ans. La population municipale totale calculée au 1^{er} janvier 2006 est de 1337 habitants (alors que la population municipale totale recensée en 2007 s'élève concrètement à 1338 habitants).

UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES A ODEREN

Les élections se sont déroulées le vendredi 5 décembre 2008 dans la salle multifonctions en présence du personnel enseignant et des représentants de la municipalité.

Tous les élèves du CP au CM2 se sont présentés au bureau de vote munis d'une carte d'électeur et ont glissé leur bulletin dans l'urne après un passage obligé dans l'isoloir. Trois listes et dix sept candidats se sont disputés les onze sièges à pourvoir au sein de cette nouvelle assemblée élue pour deux ans. C'est avec beaucoup de sérieux et d'application que les jeunes électeurs ont accompli leur devoir de citoyen, donnant et recevant par la même occasion une belle leçon de démocratie. Le scrutin se déroulant la veille de la Saint Nicolas la commune a offert un chocolat chaud et des « manalas » à l'issue du dépouillement.

Le CMJ a été officiellement installé en date du 19 décembre en présence de Monsieur le Maire, de ses adjoints et de quelques conseillers qui auront la charge d'encadrer les jeunes élus.

Une deuxième réunion s'est déroulée le 30 janvier avec pour objectif la mise en place d'un calendrier pour le premier semestre 2009 et la constitution de plusieurs petits groupes appelés à avoir une réflexion sur un thème d'actualité, à savoir l'environnement et la gestion des déchets. Il a aussi été question d'animations diverses et de décors.

Le conseil siègera une fois par mois et il est à noter que la toute première décision de nos jeunes conseillers a été de faire installer une boîte à idées afin de permettre à chacun de s'exprimer. Cette boîte est en place devant la Mairie et est ouverte à l'ensemble de la population sans limite d'âge.

Souhaitons bon vent à nos jeunes concitoyens.



Vous construisez une maison neuve ou vous réhabilitez votre ancienne maison ?

Des outils sont à votre disposition

Les guides conseils architecturaux

Réalisés par les architectes du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, ces guides vous permettent de mieux appréhender le patrimoine bâti de votre village pour mieux vous orienter dans vos projets de construction ou de rénovation.

Ces guides sont disponibles dans votre mairie ou à la Communauté de communes, consultez-les avant d'entreprendre vos travaux.

Les permanences conseil du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, d'Environnement)

Deux jeudis par mois en mairie de Saint-Amarin profitez gratuitement des conseils d'un architecte spécialiste pour la réalisation de votre projet. Cette visite est en outre un passage obligatoire pour pouvoir prétendre aux aides financières à la réhabilitation du petit patrimoine bâti.

Sur rendez-vous pris à la mairie de Saint-Amarin 03.89.82.62.05

Les conseils gratuits d'un coloriste

Pour une première coloration ou pour un ravalement de façade, un coloriste se déplace pour vous aider à définir les teintes idéales de votre habitation afin que celle-ci s'intègre au mieux à son environnement.

Sur rendez-vous pris à la Communauté de communes 03.89.82.60.01

Une aide financière à la réhabilitation du petit patrimoine bâti

Vous êtes propriétaire d'une maison ou d'une ferme ancienne et vous souhaitez y faire des travaux extérieurs : ravalement de façade, restauration du bardage bois traditionnel, lauwas, porte de grange...

Votre commune, la Communauté de communes, et le Conseil Général du Haut Rhin, vous aident financièrement sous certaines conditions.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin au 03.89.82.60.01 ou visiter le site internet www.cc-stamarin.fr, onglet « A votre service », rubrique « Habitat ».

Construction

Construction

brève

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DES ELEVES EN CAS DE GREVE DANS L'ENSEIGNEMENT

La loi n° 2008-790 du 20 août 2008 impose désormais aux communes la mise en place d'un « Service minimum d'accueil » pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires dès lors que plus de 25 % des enseignants sont déclarés grévistes par l'Inspection d'Académie.

A Oderen, les élus de la municipalité disponibles, ainsi qu'un certain nombre de candidats bénévoles, sont prêts à assurer cette obligation d'encadrement.

Il ne s'agit pourtant pas de se fourvoyer, il n'est en effet nullement question de court-circuiter la grève des enseignants ou de porter atteinte à leur droit de grève – au travers duquel ils agissent en faveur de la défense et la sauvegarde des droits, des valeurs et des intérêts du service public de l'enseignement – mais bien de répondre aux problèmes de garde des parents travaillant et qui n'auraient pas trouvé de solution pour garder ou faire garder les enfants à domicile ou auprès d'un parent proche.

En cas de grève déclarée, nous vous invitons donc en priorité à garder votre (vos) enfant(s) à domicile, mais si cela vous reste malheureusement impossible et que vous n'avez pas trouvé de solution pour la garde de votre (vos) enfant(s), nous les accueillerons dans l'une des salles de classe.

Nous restons bien entendu à votre écoute afin de répondre au mieux à vos questions et espérons que la mise en place de cet accueil ne soit que très rare, gage d'un service public de l'enseignement en bonne santé.



Décryptage d'une annonce de vente

L'auto et la loi

La première étape dans le cadre de la vente d'un véhicule est le plus souvent, la rédaction d'une petite annonce. Quelles sont les informations pertinentes qui doivent y figurer, quelle est la portée de l'annonce en cas de vente, et enfin où apposer l'annonce.... sont autant de questions que vous pourriez vous poser.

Le contenu de la petite annonce

De manière générale, la petite annonce doit permettre à l'acquéreur potentiel de se faire une opinion sur le véhicule qui est proposé à la vente.

Il convient ainsi d'y préciser :

- la dénomination du véhicule, c'est-à-dire l'indication de la marque, du type, du modèle, de la version et le cas échéant de la variante de ce modèle
- le mois et l'année de la première mise en circulation du véhicule
- le kilométrage total parcouru depuis cette première mise en circulation s'il s'agit d'un véhicule acheté neuf ou d'un véhicule dont le kilométrage réel peut être justifié par le vendeur. Dans les autres cas, est indiqué le kilométrage inscrit au compteur suivi de la mention « non garanti ».
- le prix de vente ou une indication (prix argus, prix à débattre...)
- le cas échéant, que le contrôle technique a été effectué
- le millésime de l'année modèle pour les véhicules mis en circulation avant 2000
- la présence d'options

La portée

Dans la petite annonce que vous allez rédiger, vous allez bien évidemment vanter les mérites de l'auto à vendre mais peut-être serez-vous également tenté de « l'embellir » un peu... jusqu'où peut-on aller ?

La loi et plus précisément l'article L 121-1 du Code de la Consommation réprime la publicité trompeuse ou de nature à induire en erreur. Pour citer le texte, est ainsi interdite « toute publicité comportant sous quelque forme que ce soit, des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur(...) »

L'auteur du délit peut être non seulement un professionnel mais également un simple particulier et ce, même dans le cadre d'une petite annonce.

Les tribunaux considèrent en effet que constitue une publicité tout moyen d'information (et notamment les annonces) destiné à permettre à un client potentiel de se faire une opinion sur les caractéristiques du bien mis en vente.

Les sanctions prévues pour ce délit sont l'emprisonnement d'une durée de deux ans maximum et/ou une amende pouvant aller jusqu'à 37 500 €.

Il convient de préciser que l'auteur d'une annonce comportant des informations ou indications erronées peut être sanctionné alors même qu'il est de bonne foi ou que la fausseté des informations découle d'une simple erreur.

En application de la loi et selon les tribunaux, peuvent notamment constituer le délit de publicité mensongère des indications erronées concernant des caractéristiques importantes du véhicule – des qualités substantielles pour reprendre les termes de la loi – c'est-à-dire celles qui sont susceptibles de déterminer véritablement le choix de l'acheteur.

Il en irait ainsi si vous indiquiez dans la petite annonce de vente, que le véhicule n'a jamais été accidenté, alors que l'historique du véhicule permet de mettre en lumière un ou plusieurs sinistres (et ce, quelle que soit leur gravité) ou encore si vous indiquiez la mention « kilométrage garanti », alors même que vous avez acquis le véhicule d'occasion et que vous êtes dans l'impossibilité de justifier d'une chronologie cohérente du carnet d'entretien ou des factures successives...

Attention, pour que le délit soit constitué, la loi n'exige pas que la publicité ait effectivement induit en erreur, mais il suffit qu'elle ait été propre à produire un tel effet.



Voiture à vendre

Voiture à vendre



Voiture à vendre



Enfin rappelons qu'outre les sanctions pénales encourues, l'acheteur du véhicule disposera d'un recours devant les juridictions civiles afin d'obtenir réparation du préjudice subi et le cas échéant l'annulation de la vente.

La plus grande prudence s'impose ainsi... Soyez précis et n'indiquez aucune information que vous ne seriez pas en mesure de justifier.

Affichage de la petite annonce

Nombreuses sont les possibilités pour diffuser votre annonce : affichage chez les commerçants, parution dans des journaux spécialisés ou non, diffusion sur le réseau Internet (blog, sites...)

Nombreux sont néanmoins les automobilistes qui apposent dans leur véhicule, l'annonce de vente. Cette pratique est cependant illégale.

Le Code du Commerce prévoit en effet qu'il est interdit à toute personne d'offrir à la vente des produits en utilisant, dans des conditions irrégulières, le domaine public de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics, et ainsi notamment les voies publiques ouvertes à la circulation des véhicules, les parkings non fermés, etc.

L'utilisation du domaine public de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics suppose en effet l'obtention au préalable d'une autorisation du Préfet du département.

La méconnaissance de cette obligation expose son auteur à la saisie du bien mis en vente et à une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Lothar, Martin, Klaus, Quinten et les autres...

Lothar est la première des tempêtes de fin décembre 1999 en Europe. Elle a dévasté, dans la journée du 26 décembre 1999, les forêts de France, de Suisse, d'Allemagne et du Danemark, causant des dommages sans précédent avec des vents jusqu'à 259 km/h.

Elle a été suivie le lendemain d'une seconde tempête nommée **Martin** passant plus au sud et touchant l'Espagne, la Corse et le nord de l'Italie.

Le 24 janvier 2009, pendant presque 10 h, **Klaus** s'est abattu sur le Grand Sud-Ouest. Son passage dévastateur s'est fait ressentir en France, en Espagne et en Italie, occasionnant d'énormes dégâts humains (24 victimes) et matériels.

Le 10 février dernier un nouvel épisode tempétueux, **Quinten**, a traversé le nord de la France...

Autre phénomène dont on n'a pas beaucoup parlé, mais qui s'est déroulé dans la nuit du 25 au 26.12.2008, dans notre forêt communale, parcelle 45, en face de l'abri du Schalm : un coup de vent très violent a fortement endommagé et couché au sol une très grande quantité des arbres qui se trouvaient sur son passage.

D'après les prévisions des spécialistes de la météo, nous serons de plus en plus souvent confrontés à de tels phénomènes. Le réchauffement climatique en serait l'une des principales causes. Nous aurons à faire face et à subir des dégâts considérables, entre autres toitures et maisons fortement voire totalement endommagées, suite aux chutes d'arbres. Dans ce contexte, il est judicieux de rappeler qu'il est inutile d'entourer les maisons d'un trop grand nombre d'arbres de grande taille, notamment de sapins, au risque d'exposer ainsi votre propriété (ou celle des voisins), ainsi que les réseaux publics d'énergie (électricité, téléphone, éclairage public) à des destructions autrement évitables.

En tout cas, l'application de la réglementation concernant l'égagement des arbres envahissants, la taille des branches en limite de propriété, au-dessus d'un chemin rural, d'une route communale ou départementale, le respect de la distance réglementaire pour les plantations... se doit aujourd'hui plus que jamais d'être scrupuleusement observée.

Comme dit le vieux proverbe plein de bon sens : mieux vaut prévenir que guérir, puissent ceux qui en ont été les victimes s'en faire les apôtres...





Chaleur



Les conditions d'utilisation
de l'eau de pluie

13

La production de chaleur en Alsace

65 % de la production sont issus du bois. Inclus dans le bilan, les équipements individuels (de chauffage principal ou d'appoint, chaudières, ou équipements de chauffage par points chauds), mais aussi les équipements industriels.

12 % de la production issus des déchets ménagers, grâce à la chaleur produite en sortie des usines d'incinération, valorisée en réseau de chaleur ou en vente aux utilisateurs de proximité (tertiaire, industrie).

0,04 % issus du solaire thermique, mais la connaissance du parc installé sur les deux décennies passées est trop fragmentaire pour être utilisée dans ce bilan.

La production géothermale basse énergie (chaleur de la terre dans l'habitat) n'a pu être prise en compte pour l'instant, de même que la chaleur produite par la combustion d'énergies fossiles.

(Etude réalisée par l'ADEME entre 2000 à 2003 et publiée en juin 2008)



L'eau de pluie peut être utilisée à l'intérieur des maisons et plus seulement à l'extérieur

Les conditions d'utilisation des eaux de pluie à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments sont réglementées par un arrêté ministériel. L'eau de pluie collectée à l'aval de toitures inaccessibles peut être utilisée pour des usages domestiques extérieurs au bâtiment.

L'arrosage des espaces verts accessibles au public doit être effectué en dehors des périodes de fréquentation du public. A l'intérieur d'un bâtiment, l'eau de pluie peut être utilisée uniquement pour les toilettes et le lavage des sols. De plus, à titre expérimental, le lavage du linge est autorisé. Par ailleurs, l'utilisation d'eau de pluie est interdite à l'intérieur de certains immeubles, tels qu'hôpitaux, crèches, cabinets médicaux, écoles, établissements d'hébergement de personnes âgées, etc. Enfin, l'utilisation d'eau de pluie par les industriels est possible dans le respect du code du travail. L'arrêté précise également les conditions d'installation, d'entretien et de surveillance des équipements de récupération de l'eau de pluie. En outre, tout raccordement du réseau de pluie avec le réseau de distribution d'eau potable est interdit. Les eaux récupérées et utilisées à l'intérieur d'un bâtiment et qui sont renvoyées vers les égouts sont soumises à la taxe d'assainissement. Le propriétaire doit faire une déclaration d'usage en mairie, telle que prévue par l'article R. 224.19.4 du code général des collectivités territoriales. Enfin, pour prévenir les risques de contamination du réseau d'eau public (puisque les eaux de pluie récupérées, ruisselées en aval des toitures peuvent être polluées), l'article 57 de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 (article L.2224.12 du code général des collectivités territoriales) dispose que les agents du service peuvent accéder aux propriétés privées pour contrôler les installations intérieures de distribution d'eau potable et les ouvrages de prélèvement, puits et forages, en cas d'utilisation d'une ressource en eau différente de celle provenant du réseau public de distribution. Ce contrôle est à la charge de l'abonné.



Les particuliers doivent obligatoirement déclarer en mairie leurs forages d'eau

La loi sur l'eau (JO du 30.12.2006) a prévu que tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau soit déclaré au maire de la commune concernée, au plus tard un mois avant le début des travaux (article L.224.9 du code général des collectivités territoriales). Ces informations sont tenues à la disposition, notamment, des agents des services publics d'eau potable et d'assainissement. En outre, un dispositif de contrôle a été prévu (article L 224.12 du même code) : en cas d'utilisation d'une ressource en eau par l'abonné, le règlement du service doit prévoir la possibilité, pour les agents du service d'eau potable, d'accéder aux propriétés privées pour contrôler les installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits ou forages.



Ce contrôle est assorti d'une obligation de mise en conformité afin d'éviter toute contamination du réseau public par un forage privé. Un décret précise le contenu de la déclaration en mairie des forages privés et les modalités du contrôle. Le service doit adresser au maire, avant le 1^{er} avril de chaque année, un bilan des contrôles effectués au cours de l'année précédente. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2009. Les dispositifs de prélèvements, puits ou forages, entrepris ou achevés avant le 31 décembre 2008, doivent être déclarés au plus tard le 31 décembre 2009. En complément des dispositions prévues par la loi, une norme Afnor sur les forages d'eau et de géothermie a été publiée en avril 2007 afin que ces ouvrages soient réalisés dans les règles de l'art.

Forages d'eau

Forages d'eau

LOCATIONS DE LOGEMENTS OBLIGATIONS DES BAILLEURS

Dans le cadre de la location de logements, les propriétaires ont désormais l'obligation de produire les justificatifs ou rapports relatifs aux diagnostics concernant le plomb, l'amiante, les performances énergétiques, les risques technologiques. Chaque bailleur doit faire établir ces rapports par une entreprise professionnelle.

Un sujet sera consacré plus en détail à ce point dans notre prochain numéro du bulletin communal. Il est à noter qu'à l'heure actuelle en matière locative, il n'existe pas dans le département du Haut-Rhin d'obligation de rapport concernant les termites.

ASSISTANCE PLOMBERIE ET ÉVACUATION

Vous avez certainement été destinataire d'un courrier vous invitant à souscrire à un contrat « d'Assistance Plomberie et Evacuation » auprès de la Générale des Eaux Services ou encore sous « VEOLIA Habitat services ».

Chaque propriétaire est libre d'y souscrire ou pas, cependant, pour répondre à de nombreuses interrogations relatives à ces courriers répétitifs, nous vous recommandons, avant de signer un contrat, de vérifier auprès de votre assureur (ou encore de relire les conditions générales de votre contrat d'assurance « habitation ») si les prestations proposées ne sont pas déjà couvertes.

Vous évitez ainsi de payer deux fois une couverture de risques incluses dans un premier contrat.

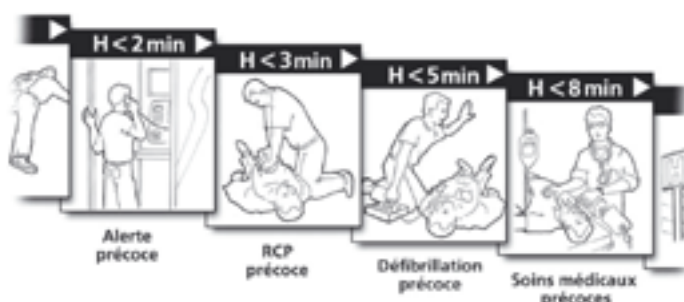
Mise à disposition du public des défibrillateurs automatisés externes

Le **défibrillateur automatisé** est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, de la taille d'une sacoche, dont le rôle est d'analyser le rythme cardiaque et si nécessaire de permettre la délivrance d'un choc électrique, ou défibrillation.

La défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte. Afin que ce geste médical puisse être effectué le plus précocement, des appareils simplifiés nommés **défibrillateurs automatisés** ou encore **défibrillateurs automatisés externes** ont été créés. Ces appareils qui **procèdent automatiquement au diagnostic de la fibrillation ventriculaire**, grâce à un logiciel d'analyse de tracé électrocardiographique, ont vocation à **être utilisable par tout le monde**. Ils permettent au besoin de délivrer un choc électrique pour effectuer la défibrillation.



Défibrillation



Journée formation

Mise en place d'un défibrillateur automatisé externe au Markstein

Le SAMU et les Sapeurs-pompiers sont des intervenants majeurs dans la prise en charge de l'arrêt cardio-respiratoire (ACR). Dans le Haut-Rhin, c'est dès 1999 que les sapeurs-pompiers se sont investis d'une mission de secours à personne, munis d'un défibrillateur. Les établissements hospitaliers publics et privés disposent de services spécialisés à même de prendre en charge les patients en arrêt cardio-respiratoire.

La Fondation Lucien Dreyfus, reconnue d'utilité publique en 1989 a comme objectif prioritaire depuis sa création la lutte contre la mort subite cardiaque à sa phase pré-hospitalière et notamment par **l'accès grand public à la défibrillation**.

Suite au décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins et modifiant le code de la santé publique, «**toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe** répondant aux caractéristiques définies à l'article R. 6311-14». (Art. R. 6311-15). L'article R. 6311-14 spécifiant «*les défibrillateurs automatisés externes, qui sont au sens de la présente section les défibrillateurs externes entièrement automatiques et les défibrillateurs externes semi-automatiques, sont un dispositif médical dont la mise sur le marché est autorisée suivant les dispositions du titre I^{er} du livre II de la partie V du présent code*».

C'est depuis cette date que tout citoyen français est donc autorisé à utiliser un défibrillateur automatisé externe, que ce soit un DEA ou un DSA, sans précisions concernant la formation initiale et/ou continue. Il faut préciser que la date de signature de ce décret, le 4 mai 2007, n'est pas le fruit du hasard ; en effet un membre de l'association Jean-Sébastien Garde du Cœur a fait une marche de Marseille à Paris pour rencontrer des élus, les sensibiliser à ce problème et pour les convaincre de l'utilité de l'installation de ces appareils. Le 4 mai était le dernier jour de la marche et le premier anniversaire de la disparition de Jean-Sébastien à l'âge de 12 ans et demi (suite à un arrêt cardiaque subit).

Le département du Haut-Rhin veut compléter la chaîne de survie et la rendre plus performante. **A ce jour, environ 75 appareils sont disposés de façon stratégique sur le département en accès tout public.**

Début 2008, la commune d'ODEREN s'est dotée d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) pour le site du Markstein (maison d'accueil) et a organisé à cet effet une formation/information quant à l'utilisation de cet appareil le samedi 13 décembre 2008 à la maison d'Accueil.

Un très bon moment de retrouvailles

Le repas des aînés s'est déroulé dimanche 14 décembre dans la salle des fêtes de la musique Alsatia.

Dès 11 h 30, toute l'équipe municipale épaulée par les bénévoles a accueilli les 92 personnes qui ont répondu à l'invitation de la commune. Dans son allocution, le maire Francis Allonas a d'ailleurs souligné l'importance de cette journée de rencontre.

Parmi les convives, on notait la présence de Monsieur P. Egler, maire honoraire et M. R. Lorenzini, adjoint honoraire. Les aînés les plus âgés présents étaient Madame Alice Schuren, 91 ans et M. Jean Munsch, 87 ans.

Dans une salle joliment décorée par les enfants des écoles, les convives ont dégusté un délicieux repas concocté par l'Auberge du Vieux Moulin. Le dessert, une succulente bûche, a été livrée par la maison Dierstein, ainsi que les petits fours.

Convivialité, bonne humeur, pas de danse sur les mélodies du très apprécié groupe «A tout cœur», quelques bonnes blagues racontée par Simone, sans oublier la distribution de beaux paquets cadeaux pour les dames et un colis de vin pour les messieurs.



Soirée conférence du 23 janvier 2009

L'ours polaire nous a tenu en haleine durant cette soirée exceptionnelle organisée par la commission culture, communication et loisirs dans la salle multi fonctions de l'école.

En effet, Sandrine MARBACH et Laurent SCHWEBEL ont su nous faire partager leur passion pour cet impressionnant carnivore du Grand Nord grâce à des images superbes, à la fois de l'ours blanc et de son environnement grandiose et menacé.

Cette projection multimédia a passionné l'assistance qui a posé ensuite de nombreuses questions concernant ce plantigrade et son avenir sur une banquise qui s'amenuise progressivement.

Mais ces «voyageurs scientifiques photographes» ont encore d'autres reportages extraordinaires en réserve qui intéresseront tout autant le public oderinois.

A bientôt !



La prochaine soirée conférence «A la découverte du ciel !!!», aura pour thème l'astronomie et se tiendra le 20.03.09 à 20 heures dans la salle multifonctions

Le repas des aînés

Le repas des aînés

La pétanque sur un terrain en pente ?

Oui, c'est possible grâce aux boules carrées !

Il existe à Cagnes-sur-Mer un Championnat du monde de boules carrées. Inventé il y a quelques décennies, ce sport populaire se pratique essentiellement dans les villes du Sud de la France. Il se joue en montée ou en descente.

Comme les boules sont carrées, elles n'ont aucun problème pour s'arrêter et ne dévalent donc pas la pente.

Le principe est le même que dans le jeu de pétanque traditionnel.

Comme les Cagnois, nous aussi, nous pouvons utiliser nos chemins de montagne pour jouer à la pétanque grâce à ces boules carrées qui sont en fait des cubes de bois de couleur ou de marquage différents.

C'est un ancien habitant d'Oderen, revenu dans la région après quelques années passées dans le Sud, qui nous a fourni ces informations ; il rêve de voir ce sport s'implanter dans notre village « riche en pentes », puis de participer à des rencontres assurément conviviales.

Reste à trouver quelques sportifs intéressés, voire une association pour piloter le projet.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le 03 89 39 88 73 ou le 03 89 39 14 18.



Histoire de tablier

Te souviens-tu du tablier de ta grand-mère ? Le principal usage du tablier de Grand-Mère était de protéger la robe en dessous, mais en plus de cela :

- Il servait de gant pour retirer une poêle brûlante du fourneau.
- Il était merveilleux pour essuyer les larmes des enfants et à certaines occasions, pour nettoyer les frimousses salies.
- Depuis le poulailler, le tablier servait à transporter les oeufs, les poussins à réanimer, et parfois les œufs fêlés qui finissaient dans le fourneau.
- Quand des visiteurs arrivaient, le tablier servait d'abri à des enfants timides.
- Et quand le temps était frais, Grand' Mère s'en emmitouflait les bras.
- Ce bon vieux tablier faisait office de soufflet, agité au dessus du feu de bois.
- C'est lui qui transbahutait les pommes de terre et le bois sec jusque dans la cuisine.
- Depuis le potager, il servait de panier pour de nombreux légumes ; après que les petits pois aient été récoltés, venait le tour des choux.
- En fin de saison, il était utilisé pour ramasser les pommes tombées de l'arbre.
- Quand des visiteurs arrivaient de façon impromptue, c'était



surprenant de voir avec quelle rapidité ce vieux tablier pouvait faire la pous-sière. - A l'heure de servir le repas, Grand' Mère allait sur le perron agiter son tablier, et les hommes aux champs savaient aussitôt qu'ils devaient passer à table . - Grand' Mère l'utilisait aussi pour poser la tarte aux pommes à peine sortie du four sur le rebord de la fenêtre pour qu'elle refroidisse ; de nos jours, sa petite fille la pose là pour la décongeler. Il faudra de bien longues années avant que quelqu'un invente quelque objet qui puisse remplacer ce bon vieux tablier qui servait à tant de choses. En souvenir de nos grands-mères.

Pétanque

La pétanque

Savez-vous jouer au Skat ou au Tarot ?

Si oui, cet article vous intéresse

Un club de Skat existe à Fellingring depuis 2006. De nombreux joueurs s'y rencontrent toutes les semaines pour passer de bons moments à jouer à ces jeux si passionnants.

Si vous souhaitez les rejoindre vous serez les bienvenus quel que soit votre niveau de jeu, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un des joueurs du club :

- Michel Nussbaum de Fellingring

- Jean Marie Muller d'Oderen

ils font partie du Club et pourront vous y accompagner.

Les rencontres de Skat ont lieu tous les mardis après-midi en hiver (octobre à mars) à partir de 14 h précise dans la salle annexe à la Mairie de Fellingring et le mardi soir à 20 h en été (avril à septembre). Ceux qui préfèrent le Tarot trouveront également des créneaux horaires pour pratiquer ce jeu le vendredi à 14 h dans la même salle.

2 concours de Skat dotés de nombreux lots sont organisés chaque année, dont l'un au profit du Téléthon. Ils connaissent un succès grandissant et permettent aux joueurs de tous les niveaux de se rencontrer. Le prochain concours aura lieu le samedi 4 avril 2009 à FELLERING.

S'ils le souhaitent, les joueurs peuvent aussi participer aux concours organisés par les Clubs de la région.

Le Président du Club, Michel NUSSBAUM se fera un plaisir de vous donner de plus amples renseignements au 03.89.82.15.76.

Tous les joueurs vous attendent avec impatience et vous feront un très bon accueil.

Et n'oubliez pas : jouer aux cartes entretient la mémoire et la vivacité d'esprit !

Historique de la Chapelle Notre-Dame du Bon Secours

Une nouvelle édition réactualisée vient d'être éditée. Le fascicule est disponible au stand de la Chapelle de grâce (chapelle intérieure) au prix de 3 €.

Aux nouveaux arrivants à Oderen :

Si vous venez de vous installer à Oderen, il vous est possible de vous procurer le bulletin inter paroissial diffusé dans toutes les paroisses de l'arrière vallée de la Thur. Sa parution est mensuelle. Vous y trouverez des informations concernant peut être votre ou vos enfant(s) (préparation au baptême ou premier pardon, à la 1^{ère} communion, à la profession de foi, à la confirmation, etc.)

Vous saurez aussi où et quand auront lieu les offices dominicaux ou les messes de la semaine. Le montant de l'abonnement est très modique : 5 € (pour 11 numéros).

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser à M. Glasser René, 38 Grand'Rue - 68830 ODEREN - Tél : 03 89 82 12 46.

brève

TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

Dans le cadre de la réception d'émissions de télévision par le satellite, des sociétés privées démarchent actuellement dans le secteur de notre vallée. Ces sociétés œuvrent à titre privé et proposent leurs services dans le cadre de la liberté du commerce et de l'industrie. Chacun est libre de choisir le prestataire de son choix selon les offres et bien entendu les prix proposés sur le marché. La réception télévisée actuellement objet de ces démarches n'est pas la TNT (télévision numérique terrestre) même si elle est également offerte par la voie numérique. La TNT de son côté est possible avec un récepteur TNT, et sera disponible à Oderen vers le mois d'août-septembre 2009.

Skat ou tarot ?

Skat ou tarot ?

Amicale des donneurs de sang Oderen - Fellingring

Il est encore temps, au nom de l'Amicale je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année.

Que 2009 vous apporte la prospérité et surtout la santé, et pour nous de nombreux donneurs de sang.

Comme je vous l'avais laissé entendre dans mon précédent article, l'année 2008 a été mitigée pour nous :

- 17 octobre à FELLERING : 101 donneurs
- 29 décembre à ODEREN : 68 donneurs.

Pour l'année, sur les 5 collectes, cela fait 48 personnes, ce n'est pas terrible ; quelle explication sinon la multitude des collectes dans le canton : 16 cela fait beaucoup, les donneurs s'éparpillent.

Le 15 février, à FELLERING, a eu lieu notre assemblée générale. A cette occasion 33 donneurs d'ODEREN, KRUTH, FELLERING ont été honorés, c'est toujours un moment de convivialité apprécié par les membres de notre amicale.

Voici les dates des collectes pour 2009 :

- ODEREN : 22 mai - 29 décembre
- FELLERING : 6 mars - 17 juillet - 16 octobre

J'espère que cette année sera meilleure que la précédente, je lance un appel aux jeunes de nos deux communes. Ce sont eux la relève pour les années futures et des poches de sang il en faut toujours plus.

D'avance, merci.

Le Président,
Jean Marie ANDRE



Donneurs de sang

Donneurs de sang

ODR'ANIM

Le Bredalamark 2008, un grand cru...



Grâce à la totale implication de toutes ces « petites mains » qui ont œuvré depuis des mois dans les différents « ateliers » de la Résidence Saint-Nicolas, Salle des arboriculteurs, chez Daniel Diemunsch à Kruth, à la boulangerie Grob à Bitschwiller ou tout simplement à domicile pour confectionner couronnes, décorations de Noël et autres, bredalas, manalas et pâtisseries de toutes sortes, sans oublier la maison Dierstein qui une fois de plus a permis à Saint-Nicolas de se fournir gratuitement en friandises dans son magasin.

Je voudrais vous exprimer mes plus vifs remerciements pour votre aide, votre soutien et pour l'intérêt que vous portez à notre association.

Encore un grand merci à vous tous !

Amicalement, Eliane Wyss, Présidente

Place aux jeunes pêcheurs

L'AAPPMA Haute Thur (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) dont le siège est à Oderen, gère les eaux de la Thur et des ruisseaux affluents sur les communes de Kruth, d'Oderen et de Ranspach (ruisseaux seulement).

Elle gère également la pêche à l'étang du Maerel et à travers la fédération départementale, elle permet la pêche sur tout le domaine fédéral dont le lac de Kruth-Wildenstein et le domaine public (canaux, Rhin, etc.)

Dans la logique du ruisseau pédagogique dont la création a été initiée par les pêcheurs, l'étang des Gentianes a pu être loué, et en 2009, il lui est accordé un rôle éducatif prioritaire puisqu'il sera ouvert aux jeunes uniquement (moins de 18 ans), les mercredis après-midi de 14 à 17 h à partir du mercredi 1^{er} avril. Dans ce cadre, l'atelier pêche-nature sera organisé pour les moins de 12 ans et les tout débutants (encadrement assuré, appâts et matériel mis à disposition).

Pour tout renseignement, s'adresser au Président Pierre HENRY 06 87 17 06 72 ou au siège de l'association, en face de la Mairie à la permanence du vendredi soir de 18 à 19 h.

Il n'échappera à personne que l'association de pêche compte parmi les plus actives du village, et la plus ouverte à tous.

Elle entretient et met son étang du Maerel à disposition de tous, pour les promenades. Elle a initié, participé au financement et contribue actuellement à l'entretien du ruisseau pédagogique ouvert à tous. Le cheminement le long de son canal en amont qui appartient à l'association, est mis également à la disposition de tous les promeneurs. L'étang des gentianes que nous louons, pourtant clôturé, est ouvert en permanence aux amateurs de calme et de verdure. En 2008, l'association a consacré plus de 400 heures de travail bénévole à l'entretien de biens communs à tous : la rivière, les ruisseaux, les ruisseaux de drainage, et des étangs.

Comme pour beaucoup d'associations, la gestion de notre patrimoine est très coûteux, alors nous organisons une matinée spéciale de pêche aux grosses truites le samedi 28 février et, dans le cadre de la Fête de la Pêche, pour soutenir nos finances, nous organiserons une manifestation de pêche facile pour tous, par équipe de deux ou trois pêcheurs (famille - association - administration...) le lundi matin 1^{er} juin de huit heures à midi, à l'étang des Gentianes (buvette casse-croûte, toutes les truites prises seront emportées...)

Mais surtout, puisque nous ne passons pas chez vous pour une quête annuelle, nous serons très heureux de vous accueillir pour un dimanche classique de pêche (carte journalière 8 €) ou avec un permis annuel « Gentianes » de 50 € (+ photo d'identité). Vous pouvez devenir également membre « bienfaiteur » à partir de ce même montant mais là... sans droit de pêche !

Les permis sont vendus au siège de l'association, en face de la mairie chaque vendredi soir de 18 à 19 h.

Le président, Pierre HENRY



AAPPMA

AAPPMA

2020

Bilan des activités du corps des sapeurs pompiers d'Oderen 2008

Effectif du corps :

Au 31 décembre 2008, le corps comptait 20 pompiers et 6 JSP.

L'effectif général reste inchangé par rapport à 2007 malgré les départs de Sébastien POUEY pour déménagement et de André NEFF qui a fait valoir ses droits à la vétéranse après 20 ans d'activité. Alexandre GROB et Guillaume PETER ont rejoint le corps actif après avoir brillamment obtenu leur brevet de cadet. Séverine WALTER a également réussi son brevet, mais n'ayant pas encore 16 ans révolu, elle rejoindra le corps actif en cours d'année.

En 2008 nous avons également accueilli trois recrues chez les JSP : Cindy ETTERLEN, Guillaume ACKERMANN et Yann MOREL.

Evénements notoires de l'année 2008 :

● Un nouveau véhicule

Après 2 ans d'attente, de négociations, de recherches et d'études, notre corps a enfin réceptionné un nouveau porteur d'eau le 1^{er} Août. Un véhicule MERCEDES A TEGO de type FPTLHR.

● Interventions

61 interventions en 2008.

Le détail complet figure dans le compte rendu établi par le Chef de Corps.

● Nominations internes

Par arrêté du 20 novembre 2006 vu les différents codes, lois et décrets, avis du CCC et sur proposition du Chef de Corps :

JSP Alexandre GROB nommé Sapeur 2^e classe, JSP Guillaume PETER nommé Sapeur 2^e classe.

● Nomination externe

Suite au départ en retraite du Commandant SCHNOEBELEN, le lieutenant Stéphane BINDER a été nommé Chef de Corps du CSP THANN le 22 mars 2008.

● Départ

Le Caporal Sébastien POUEY ayant déménagé, il quitte le corps en date du 1^{er} Novembre 2008.

● Cessation d'activité

Un départ à la retraite. André NEFF pour limite d'âge le 29 Décembre 2008. Nous lui souhaitons une bonne retraite bien méritée.



Formations 2008 :

Suite à une nouvelle réforme, peu de formations ont été suivies. Malgré cela, il faut tout de même constater que le corps de ODEREN a un bon niveau de formation.

● Formation continue CFAPSE / CFAPSR :

l'ensemble du corps en 2008.

● Module complémentaire malaise :

la quasi-totalité du corps.

● Formation OPM :

pour les sous officiers, suivie en août.

● FORMATION JSP :

PETER Guillaume et WALTER Séverine reçus le 18 octobre..

● Formation initiale :

ZAGALA Christophe a débuté sa formation initiale version «promotion».

Félicitations à tous.

Investissements en 2008 :

2 projecteurs sur trépied, 1 lampe portative, 1 clé de poteaux et du matériel de secourisme

Assemblée Générale du 08.02.2009
Le Secrétaire : Nicolas Delettre

Sapeurs pompiers

Sapeurs pompiers

Amicale des sapeurs pompiers

Effectif de l'Amicale :

43 membres dont 20 actifs, 16 vétérans, 6 JSP et Denise BINDER.

Réviseurs aux comptes 2008 :

Patrick MARBACH et Christophe ZAGALA.

Les diverses manifestations de l'année :

- Match de belote
- Bal de Pâques (un grand succès)
- Collecte journée des S.P.
- Feux de la St-Jean
- 14 juillet soirée tricolore (piquet d'incendie)
- 30 novembre : participation au Bredalamark
- 6 décembre : Sainte Barbe

Comités :

Cette année, nous avons eu 9 réunions de comité ainsi qu'une multitude de réunions annexes concernant le véhicule.

Anniversaires marquants :

- Fernand WEBER, 85 ans
- André GOLLY, 80 ans
- Fernand SCHERLEN, 65 ans

Travaux :

Cette année, avec l'arrivée du nouveau véhicule, les locaux ont nécessité un petit rafraîchissement. Le garage de l'arrière-cour a été remis en état pour pouvoir y mettre la moto pompe ainsi que le petit matériel. Raymond ZUSSY a refait la toiture, Guillaume WALCH l'électricité, Patrick MARBACH et Jean-Claude BELZER l'isolation et le plafond. Le garage a également été modifié. Yves et Guillaume WALCH ont installé le chauffage, et les deux portes ont été remplacées.

Investissements 2008 pour le Corps :

Les portes de garage pour 7602 €
Une aide au permis poids lourd pour 510 €
Une valise d'outil pour 199 €
Un rétroviseur pour le camion pour 127 €
Des pulls pour 120 €
Les lampes pour 76 €
Des serrures pour 64 €
Soit au total 8698 € investis par l'amicale pour le corps en 2008.

Président : Noël DELETTRE

Assemblée générale du 8 février 2009

Le secrétaire : DELETTRE Nicolas



Sapeurs pompiers

Amicale des sapeurs pompiers

Plusieurs artisans aux activités diverses et variées sont installés dans notre village.

Ils se présentent à vous afin de faire plus ample connaissance et nous vous laissons le plaisir d'aller à leur rencontre...



54 rue Durrenbach - 68830 ODEREN - Tél. 03.89.82.21.69 - Fax 09.64.42.47.51
Mail : apisconcept@orange.fr

Après plusieurs plans sociaux et plus de 22 années de bons et loyaux services, Gilbert et Francis ACKERMANN démissionnent de chez leur employeur en septembre 2007 et décident de créer leur propre entreprise.

APIS Concept Sarl voit le jour le 10.01.2008 à Oderen.

La société est gérée par les 2 co-gérants, Francis & Gilbert ACKERMANN et leur collaboratrice Patricia ACKERMANN (épouse de Francis) qui suit une formation « Gestion d'Entreprise » sur 2 ans à la Chambre de Métiers de Mulhouse.

APIS Concept assure l'étude du projet, l'installation, les dépannages, l'entretien et la maintenance du système, et propose de la télésurveillance en partenariat avec un télésurveilleur local afin d'assurer un service de proximité à notre clientèle.

Nous sommes dans l'attente de nouveaux locaux adaptés à notre structure, au Parc de Wesserling.

L'entreprise est spécialisée dans : L'Alarme INTRUSION - La Détection INCENDIE - Le Contrôle d'Accès - La Vidéosurveillance - La Télésurveillance - La Protection du Travailleur Isolé - L'Appel Malade - L'Electricité Générale

Travaux importants déjà réalisés :

- GAMECA Rixheim - Vidéosurveillance + Intrusion
- E.S.A.T. Papillons Blancs Illzach - Alarme Intrusion
- E.S.A.T. Bartenheim - Alarme Intrusion
- Coopérative Agricole Céréalière Ottmarsheim - Vidéosurveillance + Intrusion
- Silos de Huningue - Vidéosurveillance
- D.D.E. Colmar - Vidéosurveillance
- HYPER Tapis Kingersheim - Détection Incendie
- I.F.T.H. Mulhouse (Pôle Universitaire) - Extension Alarme Intrusion + Contrôle d'Accès
- Pôle Textile Alsace Mulhouse - Contrôle d'Accès
- MF Zinguerie-Couverture Willer s/Thur - Vidéosurveillance
- Lycée SCHWEITZER Mulhouse - Détection Intrusion appartements
- + Divers travaux d'installations et de dépannages chez des particuliers et dans les entreprises - Fourniture de médaillons pour Personnes Âgées ou seules...

Créée début janvier 2007, **BÂTIPRIMM' Sarl** a pour vocation la rénovation et les travaux d'entretien divers, intérieurs et extérieurs, de vos domiciles et bâtiments.

Le créateur de l'entreprise, Patrick RISACHER, après 15 années passées dans la sphère technique industrielle, a finalisé son parcours autodictate, par un an de formation à l'Afpa, un diplôme d'agent d'entretien du bâtiment à la clef. Forte de sa rigueur et de sa souplesse, l'entreprise n'a connu jusqu'à ce jour aucune période creuse !

Coordonnées : Bâtiprimm' Sarl - 53 rue Durrenbach - 68830 Oderen - Tél/Fax 03 89 82 19 09 - Port. 06 89 55 53 43 - Siret 493 525 521 00016

Quelques exemples de réalisation : séjour - salle de bain - terrasse



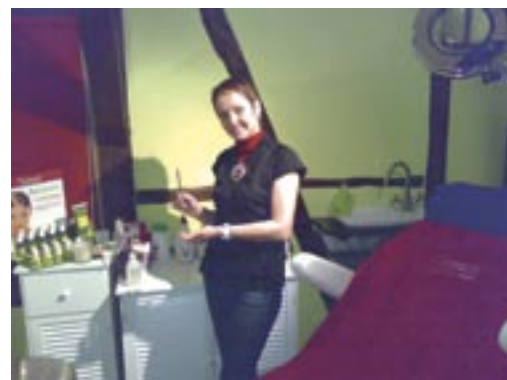
L'artisanat

L'artisanat à Oderen

D'une ancienne grange est né l'institut **Elixir Beauté Bien-Etre**

Dans ce lieu où il règne une ambiance chaleureuse sur le thème des îles, il vous sera désormais possible de vous ressourcer de multiples façons. En effet toute une gamme de soins de beauté vous y attend.

Sa créatrice Sandrine FLIELLER vous propose toute une palette de soins du corps en passant par les soins du visage, épilations, maquillages sans oublier l'onglerie et la prothèse onguilaire.



Vous pourrez vous détendre en profitant de la balnéothérapie munie de 50 buses avec leds de couleurs associées aux huiles essentielles et sels marins ou poudre d'algues (amincissantes, relaxantes ou tonifiantes) selon votre désir ou votre humeur.

Sandrine vous propose également de retrouver tonus et sveltesse grâce au BODYWAVE de dernière génération, qui permet de bronzer tout en faisant fondre les graisses avec une action tonifiante sur les muscles. Le BODYWAVE est une cabine de bronzage ayant 3 possibilités de programmes : Anti-cellulite, amincissement et fitness. La séance de dix minutes stimule la circulation sanguine, resculpte le corps grâce à l'oscillation de la plaque et active ainsi le bronzage.

Sandrine a choisi de s'installer dans son village natal loin de l'agitation de la ville et proche de sa vallée qu'elle affectionne tout particulièrement et en laquelle elle croit.

Sandrine vous propose également des soins d'amincissement d'un type révolutionnaire prodigués par le TECHNISPA (dermo, lipo, aspiration) pour une silhouette élancée. La peau d'orange et les amas graisseux sont gommés. La peau est lissée comme liftée. Le corps est plus ferme, plus tonique.

La lipo-aspiration casse la cellulite sans douleur, l'ionisation la fait fondre et pour finir la stimulation draine les toxines et stimule les muscles.

Forte de ses 15 années d'expérience, c'est avec joie que Sandrine vous accueillera au 31A rue GORTH afin de vous renseigner sur ces prestations, offres, promotions, forfaits et apportera tout son savoir et son attention afin de vous proposer des soins adaptés.

**Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Mercredi de 8 h 30 à 16 h - Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 20 h.**

Sandrine FLIELLER

PLATRIERIE - ISOLATION JAEGER

Créée en 1993, installée depuis 2006
2, rue Sutterley ODEREN
avec un effectif de 7 personnes et dirigeants



LE NATUREL
S'INVITE
EN VOS MURS

- PLATRIERIE TRADITIONNELLE ET DÉCORATIVE
- ISOLATION THERMIQUE ET ACCOUSTIQUE
- FAUX PLAFONDS
- CARRELAGE



Le plâtre est réalisé dans le respect de la tradition

Une équipe qui allie matériaux d'avant-garde et savoir-faire traditionnel

Une isolation naturelle associée à une plaque de plâtre certifiée mise en place sur des structures modernes ou bois séché et non traité

Pour nous contacter

Facile : un seul numéro 06 63 15 35 18

L'artisanat

L'atelier «TERRE» a officiellement ouvert ses portes en juillet 2005. Dans son élément depuis une douzaine d'années, Claudie MARLE vous propose des créations uniques. Spécialisée dans les cuissons RAKU (japonais) et ENFUMAGE (cuisson primitive), c'est dans sa boutique que vous trouverez l'originalité d'une vaisselle utilitaire ainsi que des pièces destinées à orner le jardin ou la maison.



Nombres d'expos dans des jardins privés et publics sont pour le compte d'associations diverses (JARDIN & SANTE etc...).

Cl. MARLE - 1 Chemin des Cascades
- 68830 ODEREN
Tél. 03.89.39.12.02 - claudie.marle@orange.fr

L'artisanat à Oderen

MARRA Salvatore

STREET PUB

Affichage publicitaire
Créé le 1^{er} janvier 1995
8 rue du Gomm ODEREN
Tél : 03.89.39.14.25
Street.pub@wanadoo.fr



POLYBAT RENOVATION
AMENAGEMENT
Michel
LAMBERT



POLYBAT, entreprise de Rénovation immobilière et d'Aménagement.
Intervention dans toute la vallée de Thann, à Mulhouse et son agglomération, à Cernay et ses environs.

Maîtrise de plusieurs corps de métiers :

- Peinture, Tapisserie
- Sanitaire, Carrelage
- Revêtement de sol
- Electricité
- Isolation, placo
- Chauffage

Vous apprécierez le fait de n'avoir qu'UN SEUL INTERLOCUTEUR pour tous vos travaux.

Devis gratuit, prix étudiés
Formalités administratives, références vérifiables, coordination des travaux.

POLYBAT
M. Michel LAMBERT
9, rue du Gomm
68830 ODEREN

Tél : 03.89.82.78.61
Fax : 03.89.82.78.51
Portable : 06.87.48.56.52
E-mail: polybat-lambert@wanadoo.fr



Planning des collectes des encombrants et métaux 2009

Pour Oderen, le calendrier 2009 de collecte des encombrants et métaux est le suivant :

Mois	Jour	Encombrants	Métaux
Mai	29	▲	
Juin	26		▲
Septembre	25	▲	
Octobre	23		▲

Les déchets sont à sortir la veille au soir, la collecte se faisant de bonne heure le matin.

Veillez à respecter attentivement les différents types de collecte, sous peine de voir vos déchets refusés et laissés sur place.

Collectes diverses 2009

Collecte D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)

- Samedi 28 mars
- Samedi 13 juin
- Samedi 10 octobre

Les D3E sont les équipements qui fonctionnent avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur.

Collecte des DMS (Déchets ménagers spéciaux)

- Samedi 10 octobre

Les DMS sont les produits issus du jardinage, du bricolage, de l'entretien de la maison (peintures, solvants, produits phytosanitaires, thermomètres à mercure non cassés...)

Ces collectes se dérouleront à WESSERLING, à proximité du Pavillon des créateurs, de 8 h 30 à 11 h 30.

Plates-formes de tri collectif

Nous vous rappelons que 6 emplacements de tri sélectif avec conteneurs à verre, papier et plastique sont à votre disposition :

- Rue Durrenbach
- Rue du Treh
- Rue de la Gare
- Grand'rue (Résidence St Nicolas)
- Grand'rue (HLM du Baerenberg)
- Grand'rue (Salle des Fêtes)

Attention !!!!

Respectez les consignes de tri et le maintien de la salubrité autour des bennes, car il ne s'agit pas de dépotoirs ; la plate-forme près de la salle des fêtes est régulièrement souillée par des déchets qui n'ont rien à y faire et ceci est lamentable.

Avec l'aide de la Brigade Verte, nous ferons le nécessaire pour que les contrevenants soient identifiés et fassent ensuite l'objet de poursuites en cas de non respect de ces consignes et d'abandon de déchets.



Collecte des déchets

Collecte des déchets et tri sélectif

Naissances

*Toutes nos félicitations aux heureux parents
et nos vœux de bonheur et de santé aux bébés*

25 février	Eddy	fils de Cédric RIETH et de Marie Anna ROTHENFLUE
20 mars	Solène	fille de Denis ZUSSY et de Sophie CUSSO
30 mars	Aymeric	fils de Jean Charles ALLONAS et de Sandra WALTER
12 avril	Valentin	fils de Nicolas HERRGOTT et de Céline LUTTRINGER
22 avril	Miguel	fils de Victor DE ALMEIDA et de Suzanne GONÇALVES
18 mai	Elina	fille de Cyril FISCHMEISTER et de Séverine FEDER
2 juillet	Raphaël	fils de Olivier DUBIEF et de Sylvie NEFF
7 juillet	Elviera	fille de Michaël CORSO et de Ludivine GRUNENWALD
23 septembre	Noa	fils de Christophe LUKAT et de Nathalie HIRTH
29 novembre	Lisa	fille de Richard JOSÉ et de Déborah WEBER

Mariages

Nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux nouveaux couples

3 mai	M ^{lle} Géraldine LOVIS de Courtavon et M. Laurent HEINRICH de Oderen
2 août	M ^{lle} Catherine GLAD de Oderen et M. Gaël DENJEAN de St-Alban-Leysses
20 septembre	M ^{lle} Fabienne DEYBACH de Oderen et M. Christophe SOUR de Oderen
4 octobre	M ^{lle} Cécile DIBY de Oderen et M. Bernard WESPY de Oderen
5 octobre	M ^{me} Virginie MOULINET de Oderen et M. Roger STOFFER de Oderen

Décès

Nos très sincères condoléances aux familles dans la peine

2 janvier à Oderen	M. Albert BRAUN, âgé de 78 ans
11 janvier à Oderen	M ^{me} Marie Christine DENNEFELD née STAFFELBACH, âgée de 90 ans
21 janvier à Oderen	M ^{me} Marie Alice VOGEL, âgée de 83 ans
26 mars à Oderen	M ^{lle} Madeleine WEISS, âgée de 85 ans
2 avril à Thann	M. Maurice MAMBRE, âgé de 84 ans
9 avril à Thann	M. Albert ZALLEZIO, âgé de 86 ans
20 avril à Mulhouse	M. Lucien SCHEHIN, âgé de 71 ans
22 juin à Oderen	M. André MUNSCH, âgé de 70 ans
4 juillet à Muhouse	M. Jean-Luc BUHR, âgé de 53 ans
28 juillet à Oderen	M ^{me} Alice MARLOT née ARNOLD, âgée de 96 ans
30 juillet à Oderen	M ^{me} Marie Bernadette BINDER née ARNOLD, âgée de 86 ans
28 septembre à Oderen	M ^{me} Marie Louise RELLY née BISCH, âgée de 87 ans
24 octobre à Mulhouse	M ^{me} Jeannine RIETH née BENOIT, âgée de 79 ans
20 décembre à Oderen	M. Rémond MURA, âgé de 74 ans
22 décembre à Oderen	M ^{me} Cécile WILHELM née FUCHS, âgée de 87 ans

MARS

- **Gala de Catch**

le 7 mars à 20 h organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'ODEREN dans la salle des fêtes de SAINT-AMARIN

- **Dîner dansant**

le 14 mars à partir de 19 h organisé par la Société de musique Orphéenne de FELLERING dans la salle des fêtes à ODEREN

- **Soirée conférence : A la découverte du ciel**

le 20 mars à 20 h dans la salle multifonctions

AVRIL

- **Match de belote**

le 4 avril à 20 h dans la salle de l'ASO

- **Concert des chorales réunies**

le 4 avril à 20 h dans la salle des fêtes de SAINT-AMARIN

- **Quête de la Société de Musique**

le 4 avril toute la journée

- **Chemin de croix montée du Calvaire**

le 4 avril départ à 14 h 30 de la chapelle Notre Dame du Bon Secours

- **Quête de la Société de Musique**

le 5 avril toute la journée

- **Voyage Jumelage avec Nuaillé d'Aunis**

les 10, 11, 12 et 13 avril

- **Bal de Pâques**

le 13 avril à 21 h organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers dans la salle des fêtes

MAI

- **Aubade du 1^{er} mai**

animée par les Sociétés de musique Orphéenne et Alsatia

- **Quête des Arboriculteurs**

les 2 et 3 mai toute la journée

- **Soirée tartes flambées**

organisé par l'Association Sportive d'ODEREN le 8 mai

- **Inauguration de la Salle socio-éducative et de la chaufferie au bois**

le 9 mai à 10 heures

- **Don du sang**

le 22 mai de 16 h 30 à 19 h 30 à ODEREN organisé par l'Amicale de donneurs de sang

- **Journée du Sapeur**

le 31 mai toute la journée

JUIN

- **Concert des chorales réunies**

le 13 juin à 18 h à Husseren-Wesserling

- **Feux de la Saint-Jean**

le 27 juin à partir de 20 h. Sous réserve.

JUILLET

- **Tir public**

le 5 juillet de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h au stand de tir d'ODEREN

- **Soirée tricolore**

le 13 juillet organisé par Odr'Anim à partir de 19 h dans la cour de l'école

- **Don du sang**

le 17 juillet à Fellingering

Manifestations

Manifestations

Calendrier des manifestations 2009

AOÛT

- **Fête champêtre - Marché aux puces**
le 9 août organisé par le Cercle Sainte Marie
- **Procession aux flambeaux**
le 15 août départ à 21 h de l'église

SEPTEMBRE

- **Quête du Cercle**
les 5 et 6 septembre toute la journée

OCTOBRE

- **Loto**
le 3 octobre organisé par l'Association Sportive d'ODEREN.
- **Marche populaire**
les 3 et 4 octobre organisé par le Cercle Ste Marie toute la journée. Le détail des parcours sera publié prochainement
- **Quête du Souvenirs Français**
à partir du 10 octobre. Toute la semaine
- **Journée aux Carnassiers**
organisée le 11 octobre toute la journée par l'AAPPMA Hte Thur
- **Don du sang**
le 16 octobre à Fellingering
- **Dîner dansant**
organisé le 17 octobre à partir de 19 h par la Société de Musique ALSATIA
- **Théâtre**
les 24 et 31 octobre à 20 h. Un programme détaillé sera bientôt disponible

NOVEMBRE

- **Théâtre**
les 6, 7, 13 et 14 novembre à 20 h. Un programme détaillé sera bientôt disponible
- **Cérémonie du 11 novembre**
le 11 novembre. Un programme détaillé sera bientôt disponible
- **Calendriers**
réalisés par l'Association Sportive d'ODEREN le 21 novembre toute la journée
- **Sainte Cécile**
le 22 novembre : la chorale fête sa patronne «Sainte Cécile»
- **Bredalamark**
les 28 et 29 novembre toute la journée

DECEMBRE

- **Calendrier des Sapeurs Pompiers**
à compter du 1^{er} décembre jusqu'au 12 décembre
- **SAINT NICOLAS, fête patronale**
- **Repas de Noël des personnes âgées**
le 13 décembre à partir de 12 h dans la salle des fêtes
- **Don du sang**
le 29 décembre 2009 de 16 h 30 à 19 h 30 à ODEREN organisé par l'Amicale des donneurs de sang.

Manifestations

Manifestations

L'accès à un médecin la nuit et les jours fériés, de même que l'accès au secours d'urgence sont définis par des textes réglementaires qui s'appliquent à tous et dans toute la France depuis quelques années. Cette nouvelle procédure a changé les habitudes et il est utile de préciser le mode d'emploi :

Les dimanches et jours fériés, de jour comme de nuit, en cas d'urgence et en cas de besoin de soins médicaux qui ne peuvent être reportés, il faut appeler le 15.

Une permanencière prendra votre appel et vous posera des questions qui peuvent vous paraître longues, mais qui sont importantes pour orienter l'appel. Un médecin régulateur (urgentiste ou un médecin généraliste en fonction de la nature de l'appel) vous répondra et enclenchera les moyens adaptés :

- Soit en cas d'urgence vitale, l'envoi du SAMU, des pompiers, véhicule médicalisé...
- Soit l'envoi d'une ambulance pour un transport vers un hôpital si la pathologie justifie une hospitalisation
- Soit l'orientation vers la Maison Médicale de garde de Thann ; un médecin du secteur Thur Doller y assure une permanence les samedis, dimanches et jours fériés pour la pathologie relevant de la médecine générale. La nuit vous serez orienté vers le service d'urgence de l'hôpital de Thann
- Soit dans de rares cas (personnes âgées à domicile, personne en maison de retraite, certificat de décès...), un deuxième médecin est de garde sur le secteur Pays Thur Doller et se déplacera à la demande du régulateur.

La nuit en semaine :

En cas d'urgence et en cas de problèmes de santé ne pouvant pas attendre le lendemain, il faut appeler le 15.

La réponse sera la même que pour les dimanches. Un médecin généraliste est de garde dans chaque secteur : Thann, Cernay, Masevaux et Saint-Amarin.

En semaine de jour :

En cas d'urgence vitale (douleur thoracique, perte de connaissance, paralysie...) il faut appeler le 15.

Pour le reste adressez-vous à votre médecin traitant (chaque personne de plus de 16 ans devrait avoir déclaré un médecin traitant).

L'accès aux soins a connu et connaîtra encore des mutations en partie en raison des problèmes de démographie médicale. Il n'est pas possible de répondre à tout à tous moments, il est donc nécessaire de réguler la demande en fonction du degré réel d'urgence.

Pensez à avoir chez vous, et demandez-le à votre médecin, des médicaments pour traiter la douleur, la fièvre et la diarrhée surtout pour les enfants. Ceci facilitera souvent les conseils la nuit et vous évitera de vous rendre à la pharmacie de garde.

Lorsque vous constatez des symptômes inhabituels, n'attendez pas la nuit ou le week-end pour consulter, la prise en charge sera facilitée pour vous.



Permanences des pharmacies

MARS

dim 1
lun 2
mar 3
mer 4
jeu 5
ven 6
sam 7
dim 8
lun 9
mar 10
mer 11
jeu 12
ven 13
sam 14
dim 15
lun 16
mar 17
mer 18
jeu 19
ven 20
sam 21
dim 22
lun 23
mar 24
mer 25
jeu 26
ven 27
sam 28
dim 29
lun 30
mar 31

Pharmacies de garde

Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
Ph. des Trois Sapins (Thann)
Ph. St-Jacques (Thann)
Ph. de la Croisière (Cernay)
Ph. des Trois Sapins (Thann)
Ph. de la Thur (Moosch)
Ph. Oberlin (Oderen)
Ph. Oberlin (Oderen)
Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
Ph. du Marché (Cernay)
Ph. de la Vallée (St-Amarin)
Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
Ph. des Trois Sapins (Thann)
Ph. des Trois Sapins (Thann)
Ph. de la Collégiale (Thann)
Ph. St-Jacques (Thann)
Ph. de la Thur (Moosch)
Ph. Ginglinger (Cernay)
Ph. Oberlin (Oderen)
Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
Ph. du Marché (Cernay)
Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
Ph. de la Vallée (St-Amarin)
Ph. de la Collégiale (Thann)
Ph. de la Collégiale (Thann)
Ph. de la Croisière (Cernay)
Ph. Ginglinger (Cernay)

Ouvertes l'après midi

Oderen
Oderen
Moosch
Moosch
St-Amarin
St-Amarin
Wesserling
Wesserling
Oderen
Oderen
Moosch
Moosch
St-Amarin
St-Amarin
Wesserling
Wesserling
Oderen

AVRIL

mer 1
jeu 2
ven 3
sam 4
dim 5
lun 6
mar 7
mer 8
jeu 9
ven 10
sam 11
dim 12
lun 13
mar 14
mer 15
jeu 16
ven 17
sam 18
dim 19
lun 20
mar 21
mer 22
jeu 23
ven 24
sam 25
dim 26
lun 27
mar 28
mer 29
jeu 30

Ph. de la Thur (Moosch)
Ph. Oberlin (Oderen)
Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
Ph. de la Collégiale (Thann)
Ph. du Marché (Cernay)
Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
Ph. des Trois Sapins (Thann)
Ph. de la Thur (Moosch)
Ph. St-Jacques (Thann)
Ph. Ginglinger (Cernay)
Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
Ph. des Trois Sapins (Thann)
Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
Ph. de la Vallée (St-Amarin)
Ph. de la Vallée (St-Amarin)
Ph. de la Collégiale (Thann)
Ph. du Marché (Cernay)
Ph. Ginglinger (Cernay)
Ph. de la Croisière (Cernay)
Ph. St-Jacques (Thann)
Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
Ph. de la Thur (Moosch)
Ph. Oberlin (Oderen)
Ph. de la Vallée (St-Amarin)
Ph. des Trois Sapins (Thann)

Oderen
Oderen
St-Amarin
St-Amarin
Wesserling
Wesserling
Oderen

Pharmacies

Pharmacies

31

Permanences des pharmacies

Pharmacies

Pharmacies

MAI

ven 1	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	férié
sam 2	Ph. de la Croisière (Cernay)	Oderen
dim 3	Ph. de la Croisière (Cernay)	
lun 4	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
mar 5	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	
mer 6	Ph. Oberlin (Oderen)	
jeu 7	Ph. de la Collégiale (Thann)	Wesserling
ven 8	Ph. du Marché (Cernay)	
sam 9	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	Wesserling
dim 10	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
lun 11	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
mar 12	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
mer 13	Ph. des Trois Sapins (Thann)	
jeu 14	Ph. St-Jacques (Thann)	St-Amarin
ven 15	Ph. Ginglinger (Cernay)	
sam 16	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	St-Amarin
dim 17	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
lun 18	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
mar 19	Ph. de la Croisière (Cernay)	
mer 20	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	
jeu 21	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	Moosch
ven 22	Ph. de la Collégiale (Thann)	
sam 23	Ph. de la Thur (Moosch)	Moosch
dim 24	Ph. de la Thur (Moosch)	
lun 25	Ph. des Trois Sapins (Thann)	
mar 26	Ph. du Marché (Cernay)	
mer 27	Ph. de la Thur (Moosch)	
jeu 28	Ph. Oberlin (Oderen)	Oderen
ven 29	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
sam 30	Ph. Ginglinger (Cernay)	Oderen
dim 31	Ph. St-Jacques (Thann)	

JUIN

lun 1	Ph. de la Collégiale (Thann)	
mar 2	Ph. St-Jacques (Thann)	
mer 3	Ph. Ginglinger (Cernay)	
jeu 4	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	Moosch
ven 5	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
sam 6	Ph. du Marché (Cernay)	Moosch
dim 7	Ph. du Marché (Cernay)	
lun 8	Ph. de la Croisière (Cernay)	
mar 9	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
mer 10	Ph. de la Thur (Moosch)	
jeu 11	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	St-Amarin
ven 12	Ph. Oberlin (Oderen)	
sam 13	Ph. des Trois Sapins (Thann)	St-Amarin
dim 14	Ph. des Trois Sapins (Thann)	
lun 15	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
mar 16	Ph. St-Jacques (Thann)	
mer 17	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
jeu 18	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	Wesserling
ven 19	Ph. Ginglinger (Cernay)	
sam 20	Ph. de la Collégiale (Thann)	Wesserling
dim 21	Ph. de la Collégiale (Thann)	
lun 22	Ph. du Marché (Cernay)	
mar 23	Ph. des Trois Sapins (Thann)	
mer 24	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
jeu 25	Ph. de la Croisière (Cernay)	Oderen
ven 26	Ph. de la Collégiale (Thann)	
sam 27	Ph. Oberlin (Oderen)	Oderen
dim 28	Ph. Oberlin (Oderen)	
lun 29	Ph. de la Thur (Moosch)	
mar 30	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	



Permanences des pharmacies

JUILLET

mer 1
jeu 2
ven 3
sam 4
dim 5
lun 6
mar 7
mer 8
jeu 9
ven 10
sam 11
dim 12
lun 13
mar 14
mer 15
jeu 16
ven 17
sam 18
dim 19
lun 20
mar 21
mer 22
jeu 23
ven 24
sam 25
dim 26
lun 27
mar 28
mer 29
jeu 30
ven 31

Pharmacies de garde

Ph. St-Jacques (Thann)
Ph. Ginglinger (Cernay)
Ph. des Trois Sapins (Thann)
Ph. de la Thur (Moosch)
Ph. de la Thur (Moosch)
Ph. Oberlin (Oderen)
Ph. du Marché (Cernay)
Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
Ph. de la Vallée (St-Amarin)
Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
Ph. St-Jacques (Thann)
Ph. Ginglinger (Cernay)
Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
Ph. Oberlin (Oderen)
Ph. de la Croisière (Cernay)
Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
Ph. de la Thur (Moosch)
Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
Ph. des Trois Sapins (Thann)
Ph. du Marché (Cernay)
Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
Ph. Oberlin (Oderen)
Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
Ph. Ginglinger (Cernay)
Ph. St-Jacques (Thann)
Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
Ph. de la Croisière (Cernay)
Ph. du Marché (Cernay)
Ph. de la Thur (Moosch)
Ph. des Trois Sapins (Thann)

Ouvertes l'après midi

Moosch
Moosch
St-Amarin
St-Amarin
Wesserling
Wesserling
Oderen
Oderen
Moosch

Pharmacies



Pharmacies



